

**Préservation de la Biodiversité
Conservation des habitats naturels
et reconquête des milieux dégradés**

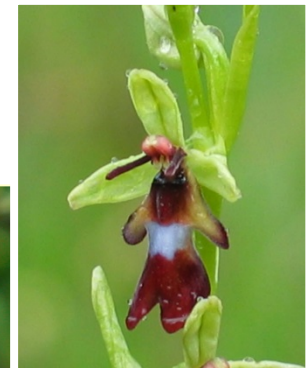
**Gaëlle GRANDET,
Responsable du Pôle scientifique
30 Mars 2017
*Musée d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie COLMAR***

- densité de population / fréquentation humaine
- extension des zones urbanisées
- morcellement par les infrastructures
- agriculture intensive
- aménagement des cours d'eau / canalisation du Rhin
- espèces exotiques envahissantes
- ...



Thécla de l'Yeuse

Ophrys insectifera



Conséquences immédiates

- suppression des biotopes favorables pour la faune, la flore, la fonge
- mitage des zones naturelles / fragmentation du territoire de vie des espèces / isolement progressif des populations (- de brassage génétique)
- 🐢 baisse de fonctionnalité des écosystèmes
- 🐢 23 % des espèces évaluées par les listes rouges Alsace 2014 considérées menacées

Ophrys insectifera



Thècla de l'Yeuse



Le CSA : acteur foncier et gestionnaire

**40 ans au service de la nature et
de l'intérêt général**

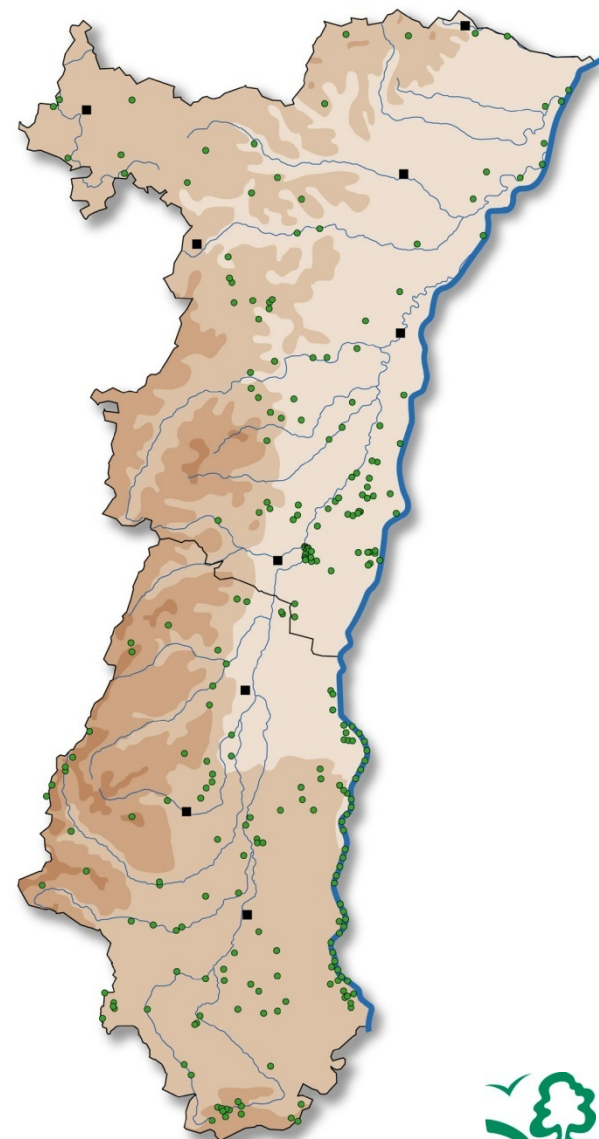


Le réseau régional des sites protégés et gérés par le Conservatoire des Sites Alsaciens

- Association bénévole de protection foncière, créée en 1976 et reconnue d'utilité publique depuis 1993
- Gestion d'un réseau de 357 sites répartis sur 2561 ha en Alsace
- Différents statuts fonciers :
propriétés, copropriétés, baux emphytéotiques,
baux civils, conventions
- Des réserves naturelles :
4 réserves naturelles nationales (1032,54 ha)
8 réserves naturelles régionales (723,32 ha)
- Actions en faveur de la conservation des milieux patrimoniaux menées avec de nombreux partenaires



et ainsi que de nombreuses communes, des associations, des fondations, des particuliers...



7 100

adhérents

3 750

bénévoles

900

salariés



www.reseau-cen.org

DATES CLÉS

1976 : Création du premier Conservatoire d'espaces naturels en Alsace

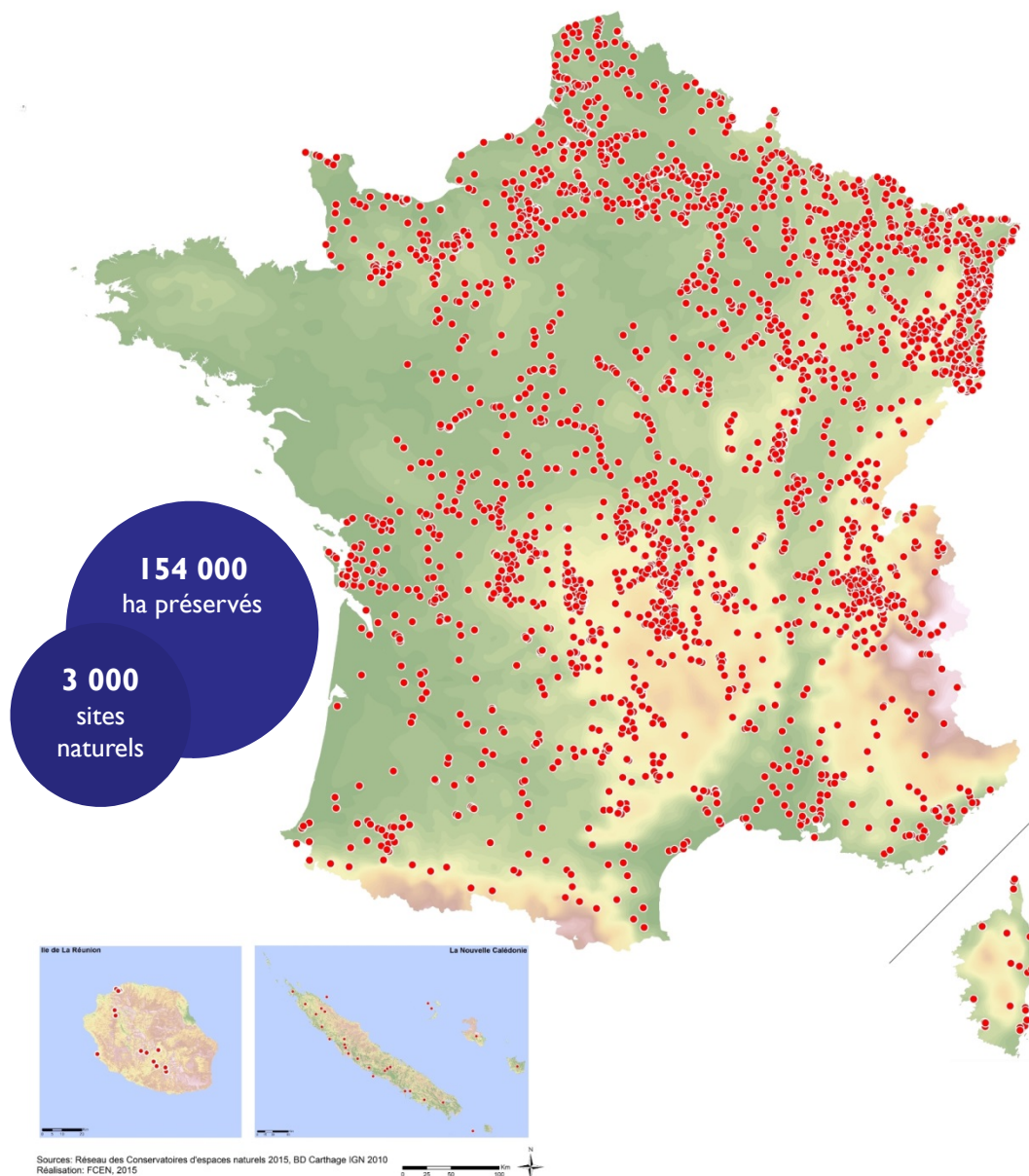
1989 : Création de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels

2009 : Reconnaissance spécifique des Conservatoires dans l'article 24 de la loi n° 2009-967 Grenelle I du 5 août 2009

2010 : Reconnaissance dans l'article 129 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement (article L. 414-11 du Code de l'environnement)

2011 : Décret (n° 2011-1251) et arrêté ministériel du 7 octobre 2011 relatifs à l'agrément et aux conditions d'agrément des Conservatoires d'espaces naturels

2013 : Agrément du Conservatoire des Sites Alsaciens



Le gestion conservatoire des espaces naturels

Les bases scientifiques de la gestion conservatoire des milieux naturels

- ◆ les plans de gestion
- ◆ les suivis écologiques
- ◆ le Conseil scientifique



Les moyens pour la gestion des sites

- ◆ un réseau de conservateurs et de naturalistes bénévoles
- ◆ une équipe professionnelle de 19 personnes
- ◆ environ 70 chantiers nature par an
- ◆ des prestations confiées à des entreprises spécialisées
- ◆ des prestations annuelles confiées à des agriculteurs (environ 100 conventions de fauche/an)



Les principales missions du Conservatoire des Sites Alsaciens

- (A) Protéger durablement les milieux naturels par la maîtrise foncière ou d'usage**
- (B) Gérer les sites pour garantir la conservation des richesses naturelles**
- (C) Restaurer des sites dégradés pour redonner vie à l'écosystème**
- (D) Favoriser la participation éco-citoyenne**



(A) Protéger durablement les milieux naturels par la maîtrise foncière ou d'usage

Une animation foncière ciblée vers des sites abritant :

- des espèces patrimoniales (faune / flore)
- des écosystèmes rares ou menacés

Des acquisitions réalisées avec le soutien du public (souscriptions), de l'Etat, de l'Agence de l'Eau et des collectivités (ou par les collectivités).

Des locations en partenariat avec près de 100 communes ou intercommunalités en Alsace, ou des personnes privées.



Signature de baux

Le patrimoine naturel préservé par le réseau des sites CSA

Des habitats

- pratiquement tous les habitats patrimoniaux sont représentés au sein du réseau des sites CSA
- habitats très souvent d'intérêt communautaire
- habitats qui s'inscrivent dans des écosystèmes complexes et dynamiques

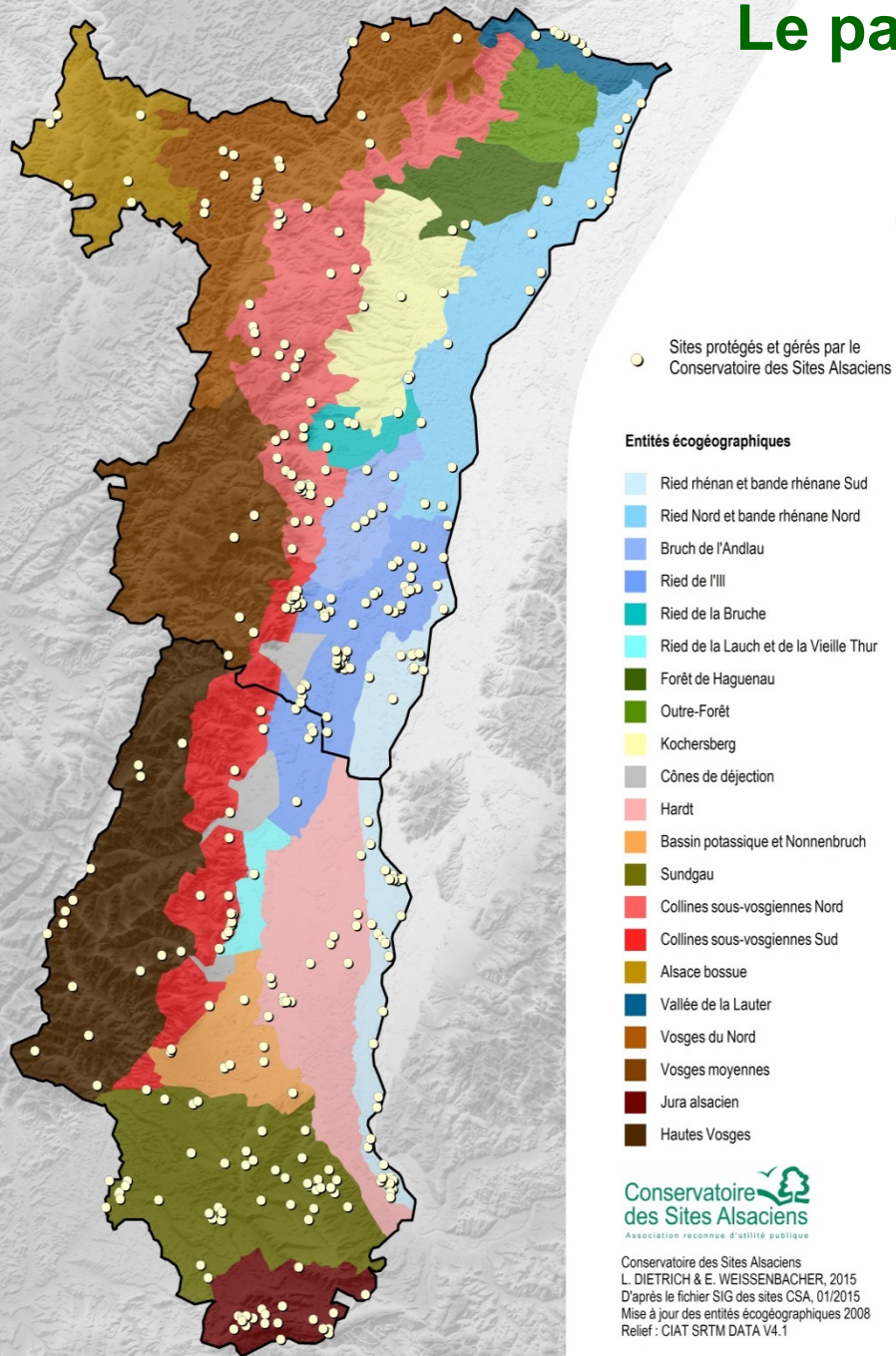
Des (échantillons de) paysages

- Rieds
- Collines sèches
- Vergers traditionnels hautes-tiges
- Fonds de vallées humides ouverts
- ...

Des sites d'intérêt géologique ou archéologique



Le patrimoine naturel préservé par le réseau des sites CSA



Le patrimoine naturel préservé par le réseau des sites CSA

	Nombre de sites CSA	Surface en gestion CSA	% en surface réseau CSA
Réserves Naturelles Nationales	19	1327 ha	37 %
Réserves Naturelles Régionales	11	812 ha	23 %
Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotopes	20	280 ha	8 %
Réservoirs de biodiversité SRCE	266	3384 ha	94 %
ZNIEFF 1	260	3187 ha	89 %
ZNIEFF 2	191	2566 ha	71 %
Natura 2000 ZSC	156	2651 ha	74 %
Natura 2000 ZPS	87	2387 ha	66 %
Zones Humides Remarquables 2016	151	1903 ha	53 %
Ramsar Rhin	44	1995 ha	55 %
Parcs Naturels Régionaux	41	356 ha	10 %

Réseau CSA (dont 4 RNN rhénanes) = 3600 ha



Le patrimoine naturel préservé par le réseau des sites CSA

	Surfaces Alsace	Surface en gestion CSA	Contribution CSA % en surface
Réserves Naturelles Nationales	4840 ha	1327 ha	27 %
Réserves Naturelles Régionales	2606 ha	812 ha	31 %
Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotopes	5940 ha	280 ha	5 %
Réservoirs de biodiversité SRCE	213627 ha	3384 ha	2 %
ZNIEFF 1	122614 ha	3187 ha	3 %
ZNIEFF 2	194854 ha	2566 ha	1 %
Natura 2000 ZSC	76668 ha	2651 ha	3 %
Natura 2000 ZPS	108981 ha	2387 ha	2 %
Zones Humides Remarquables 2016	45723 ha	1903 ha	4 %
Ramsar Rhin	21886 ha	1995 ha	9 %
Parcs Naturels Régionaux	189862 ha	356 ha	0,01%

Réseau CSA = 0,4 % de la superficie de l'Alsace



Le patrimoine naturel préservé par le réseau régional des sites

La flore :

- ◆ 167 espèces protégées en Alsace par arrêté ministériel
- ◆ 39 espèces protégées au niveau national
- ◆ 417 espèces en liste rouge Alsace (CR, EN, VU, NT)
- ◆ 42 espèces en liste rouge nationale
- ◆ 1 espèce de la directive Habitats

Astragale du Danemark



Anemone sylvestre



Anacamptis pyramidalis

Contribution du Conservatoire des Sites Alsaciens à la protection et à la conservation de la flore d'Alsace

FLORE d'Alsace : 2100 végétaux supérieurs recensés en Alsace

Base de données naturalistes-CSA : 100 000 données flore
81 % des données floristiques postérieures à 2000
+ de 1500 plantes vasculaires inventoriées sur les sites CSA en Alsace
(soit plus de 70% de la flore d'Alsace)

FLORE patrimoniale Alsace : 554 espèces menacées ou quasi-menacées

417 plantes (quasi-)menacées présentes sur au moins un site CSA
Réseau CSA = 0,4% de la superficie de l'Alsace mais contribue à la
conservation de la flore patrimoniale d'Alsace pour **75 %** des espèces
végétales inscrites en liste rouge
Pour plusieurs d'entre elles, dernière(s) station(s) connue(s) d'Alsace



Le patrimoine naturel préservé par le réseau régional des sites

● La faune :

- ◆ 329 espèces en liste rouge Alsace
- ◆ 137 espèces en liste rouge nationale
- ◆ 121 espèces d'intérêt communautaire

Azuré des paluds



Pie-grièche écorcheur



Rainette arboricole

Contribution du Conservatoire des Sites Alsaciens à la protection et à la conservation de la faune patrimoniale d'Alsace



Réseau des sites CSA

Listes rouges Alsace 2014

CSA : 329 espèces animales

Amphibiens et reptiles : 10/10

Oiseaux (nicheurs) : 84/87

Mammifères : 18/21

Invertébrés : 196/379

Poissons : 5/31

Réseau CSA = 0,4% de la superficie de l'Alsace mais contribue à la préservation de la faune patrimoniale d'Alsace pour **60 %** des espèces animales inscrites en listes rouges

En l'état des connaissances
135 000 données (CSA\Faune-Alsace)
93 % données postérieures à 2000



Le CSA, acteur foncier et gestionnaire

- Animation foncière
- Restauration/Renaturation
- Entretien/Gestion courante
- Suivi du site :
 - ◆ Suivi administratif et technique
 - ◆ Suivi scientifique, veille naturaliste
- Animation/Accueil/Fréquentation/Sensibilisation
- Surveillance et Sécurité

... sur la base de plans de gestion validés

- Diagnostic du site
- Evaluation patrimoniale
- Définition des enjeux et hiérarchisation des objectifs
- Déclinaison en opérations de gestion, planifiées sur 7 ou 10 ans

Faire des choix (libre-évolution ou intervention ; modalités d'entretien...) pour chacune des unités de gestion et les justifier



(B) Gérer les sites pour garantir la conservation des richesses naturelles

Des actions mises en œuvre pour :

- la préservation de l'intégrité foncière
- l'entretien des milieux secondaires
- des opérations de renaturation
- le suivi écologique des sites
- l'accueil du public



Chantiers nature bénévoles



(B) Gérer les sites pour garantir la conservation des richesses naturelles

Les interventions d'entretien :

- Plus de 70 chantiers nature, selon le programme annuel
- des prestations annuelles confiées à des agriculteurs, sur la base d'un cahier des charges (environ 100 conventions de fauche/an)
- des travaux confiés à des entreprises spécialisées, associations de réinsertion...
- des travaux réalisés en régie interne



La gestion conservatoire : entretien courant

... des modalités d'entretien adaptées aux habitats visés pour la conservation...

Habitats secondaires diversifiés ⇔ Modalités multiples



Objectifs principaux pour la conservation des habitats

- Garantir la conservation des habitats d'intérêt communautaire en bon état de conservation (par des modalités de gestion adaptées, comprenant la libre-évolution)
- Préconiser les mesures de gestion qui permettront l'amélioration de l'état de conservation des habitats appauvris et dégradés
- Proposer des mesures de gestion visant la restauration d'habitats d'intérêt communautaire potentiels, à partir d'habitats transformés comme les cultures, les pâturages intensifs ou les zones envahies par les plantes exotiques invasives.



La gestion conservatoire : entretien courant



Prés à litière

Prairie à Molinie à
Diebolsheim



- Prairies à Molinie
- ◆ Mode de gestion : fauche tardive et exportation de la matière
- ◆ Période d'intervention :
Mais aussi du cas par cas !

janv	fév	mar	avr	mai	juin	juill	août	sept	oct	nov	déc
- ◆ Qui ?
 - des agriculteurs (convention annuelle de gestion)
 - des prestataires spécialisés
 - des bénévoles lors de chantiers nature



Glaïeul palustre et Choin noirissant



Marisque



Œillet superbe



Azuré de la sangisorbe

Ail parfumé



La gestion conservatoire : entretien courant

*Prairie maigre de fauche
à Beinheim*



Prairies maigres de fauche

- ♦ Mode de gestion : 1 à 2 fauches par an suivies d'une exportation de la matière
- ♦ Périodes d'intervention :
- ♦ Qui ?
 - des agriculteurs (convention annuelle de gestion)

janv	fév	mar	avr	mai	juin	juill	août	sept	oct	nov	déc



Ried gris de l'III

Fauche précoce des prairies du Ried qui jouxtent les parcelles gérées par le CSA : pratiques agricoles défavorables à l'enjeu de préservation du Rôle des genêts



(C) Restaurer des sites dégradés pour redonner vie à l'écosystème

Des projets élaborés pour :

- réouvrir des vergers, pelouses, prairies
- reconnecter des bras fluviaux
- réhabiliter des zones dégradées par les activités humaines
- ...



**Restauration d'une zone humide
à Namsheim**



**Restauration de pelouses sèches
à Fessenheim**

La restauration des milieux ouverts

3 types de restauration :

- ♦ Extensification des pratiques agricoles par la restauration des prairies
- ♦ Réouverture de milieux embroussaillés
- ♦ Réhabilitation d'un écosystème après culture avec, au besoin, restructuration de la microtopographie



La restauration des milieux ouverts

3 types de restauration :

- ◆ Extensification des pratiques agricoles par la restauration des prairies



Arrêt des intrants (traitements phytosanitaires et engrais)

Bilan exportateur :

- selon l'état de conservation, 1 à 2 fauches d'exportation par an
- pendant 5 à 10 ans, selon la dynamique prairiale

=> L'évaluation écologique définit le moment où la restauration fait place à l'entretien courant



La restauration des milieux ouverts

3 types de restauration :

- ♦ Extensification des pratiques agricoles par la restauration des prairies
- ♦ Réouverture de milieux embroussaillés
- ♦ Réhabilitation d'un écosystème après culture avec, au besoin, restructuration de la microtopographie



Renaturation des pelouses sèches à Fessenheim

- Réouverture de milieux faiblement à moyennement embroussaillés
- Structuration des lisières
- Réalisations de connexions biologiques entre les clairières
- programme LIFE Rhin vivant
- programme INTERREG Redynamisation du Vieux-Rhin
- contrat Natura 2000 (Ile du Rhin 68)



Renaturation des pelouses sèches à Fessenheim



La restauration des milieux ouverts

3 types de restauration :

- ♦ Extensification des pratiques agricoles par la restauration des prairies
- ♦ Réouverture de milieux embroussaillés
- ♦ Réhabilitation d'un écosystème après culture avec, au besoin, restructuration de la microtopographie



Réhabilitation d'écosystèmes



Réhabilitation du site

Reprofilage de la microtopographie

Favoriser le développement des
roselières et des cariçaies

Plantations de haies et bosquets,
recépage des Saules têtard

Semis d'espèces récoltées dans une
prairie permanente diversifiée voisine ou
labellisées Végétal local



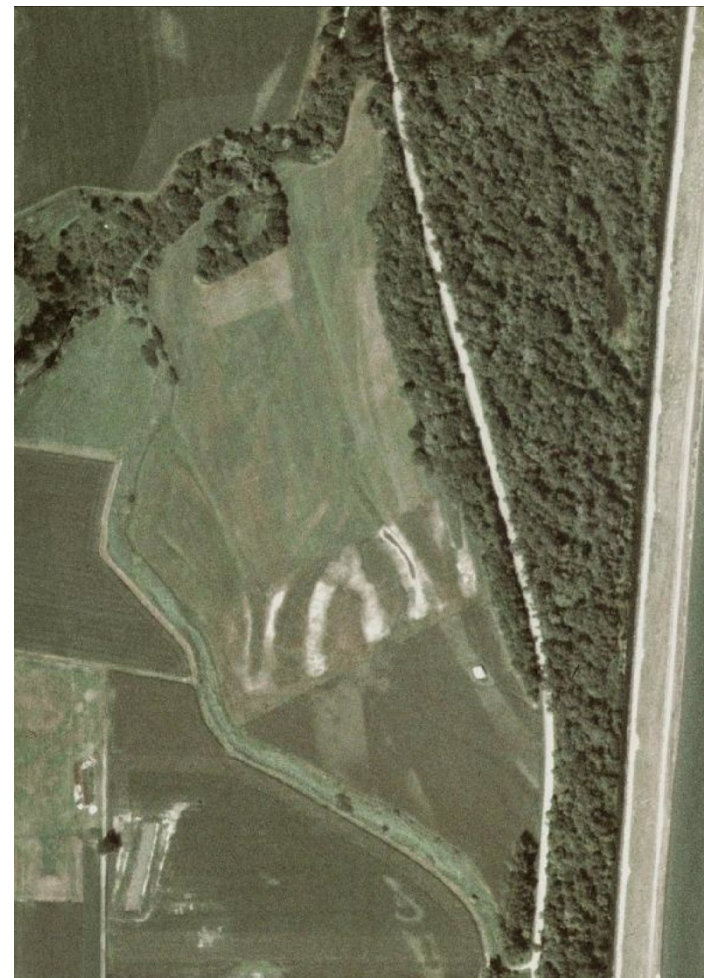
Entretien annuel

Fauches d'exportation de la prairie
restaurée (1 à 2 fois par an selon
le substrat)



Suivi/évaluation

Au besoin, lutte contre les plantes exotiques
envahissantes, ou sursemis d'espèces
caractéristiques autochtones et locales.



(D) Favoriser la participation éco-citoyenne

La participation des bénévoles et du public illustrée par :

- une forte implication des bénévoles dans le fonctionnement de l'association
- près de 1800 membres
- 145 conservateurs bénévoles relais de l'association pour la gestion des sites
- la participation de naturalistes bénévoles pour le suivi écologique
- un conseil scientifique constitué de bénévoles
- des chantiers nature ouverts au public
- des visites guidées...

Chantiers nature bénévoles



(D) Favoriser la participation éco-citoyenne

Conservatoires
d'espaces
naturels

**Vous êtes propriétaire
de milieux naturels ?**

Vous souhaitez préserver votre patrimoine familial ?

**Vous désirez privilégier une association locale qui travaille avec
les habitants du territoire ?**

Vous voulez transmettre vos terrains en milieu naturel aux générations futures ?

Vous aimeriez concilier exploitation agricole et préservation de la nature ?

**Devenez acteur de la préservation
du patrimoine naturel de notre territoire !**

En confiant votre terrain au Conservatoire d'espaces naturels,
VOUS ÊTES ACCOMPAGNÉ par une association locale et professionnelle
agissant dans l'intérêt général.

Gestionnaire d'espaces naturels agréé par la Région et l'Etat, le Conservatoire
d'espaces naturels mobilise des moyens financiers et techniques pour restaurer,
entretenir et mettre en valeur votre propriété. Son action a but non lucratif
s'inscrit dans la durée et propose des solutions foncières adaptées à vos
intentions et aux enjeux écologiques de votre terrain.

2 000
PROPRIÉTAIRES
ont déjà transmis
leur patrimoine naturel
aux Conservatoires
par vente ou par
donation.

5 000
PROPRIÉTAIRES
ont confié la
gestion de leur
terrain.

Pourquoi pas vous ?

**Soutenez les Conservatoires
par vos dons ou vos legs**

Agissez pour protéger
le patrimoine naturel
et la biodiversité



Contacts

Siège et Direction

Maison des Espaces Naturels - Ecomusée

68190 UNGERSHEIM

Tél : 03 89 83 34 20

Fax : 03 89 83 34 21

Conservatoire
des Sites Alsaciens

Antenne Bas-Rhin

1, rue des Ecoles

67850 OFFENDORF

Tél : 03 89 83 34 10

Fax : 03 88 59 77 01

e-mail : contact@conservatoire-sites-alsaciens.eu

Site Internet : www.conservatoire-sites-alsaciens.eu

BULLETIN DE SOUSCRIPTION ET/OU COTISATION

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

CP/Ville : _____

Téléphone : _____

E-Mail : _____

- ☐ Je souscris une cotisation de base à 15 €
- ☐ Je souscris une cotisation complétée à 25 €
- ☐ Je souscris une cotisation de soutien à 35 €
- ☐ Je verse un don de _____ €

Il est aussi possible d'affecter spécifiquement votre souscription
à un type de sites précis (veuillez cocher votre instruction dans ce cas)

- ☐ Je souscris _____ part(s) pour l'acquisition d'un site à préserver
«sans thématique particulière»
(elles seront affectées aux opportunités d'acquisition).
- ☐ Je souscris «Zone humide» _____ X 40€ = _____
- ☐ Je souscris «Colline calcaire, prairie sèche» _____ X 40€ = _____
- ☐ Je souscris «Montagne» _____ X 40€ = _____
- ☐ Je souscris «Vergers» _____ X 40€ = _____

Je joins un chèque de _____ € libellé à l'ordre du
Conservatoire des Sites Alsaciens

Je recevrai également un certificat de déductibilité fiscale donnant droit à une
réduction d'impôt égale à 66 % des sommes versées dans la limite de 20 % du
revenu imposable

PROGRAMME 2017



**CHANTIERS NATURE
VISITES GUIDEES**

Conservatoire
des Sites Alsaciens
Association reconnue d'utilité publique



Chantier nature à Eschau

Conclusion sur les actions du CSA

Une gestion conservatoire adaptée

d'habitats d'intérêt communautaire,
d'une faune, d'une flore et d'une fonge caractéristiques et patrimoniales,
d'écosystèmes dont on essaye d'améliorer la fonctionnalité,
de paysages de qualité,

Permise grâce à une force bénévole

Suivie et évaluée régulièrement grâce à la veille naturaliste et
aux suivis écologiques





Ensemble pour la nature



Gaëlle GRANDET,
Responsable du Pôle scientifique
30 Mars 2017

Musée d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie COLMAR

Conservatoire des Sites Alsaciens
Musée des Espaces Naturels – Ecomusée – 68190 – UNGERSHEIM
03 83 34 20 – contact@conservatoire-sites-alsaciens.eu
www.conservatoire-sites-alsaciens.eu

Conservatoire 
des Sites Alsaciens
Association reconnue d'utilité publique